



DROITS D'AUTEURS POUR LES COMPOSITEURS CANADIENS DE MUSIQUE À L'IMAGE AU 21^e SIÈCLE

Examen législatif de la *Loi sur le droit d'auteur*

Le 22 octobre 2018

Présenté au :

Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie

**GUILDE DES COMPOSITEURS CANADIENS
DE MUSIQUE À L'IMAGE**

Introduction

La Guilde des compositeurs canadiens de musique à l'image (GCCMI) existe afin de représenter les droits et les intérêts de nos membres auprès des producteurs, diffuseurs, agences gouvernementales et autres personnes et entités concernés. Ce mémoire défend les quatre recommandations présentées dans le document *L'Écart de valeur*¹ de Music Canada, de même que les *Principes de base — dix recommandations* de la Coalition pour une politique musicale canadienne (CMPC). Les compositeurs de musique à l'image ont des histoires uniques à partager, et c'est pourquoi nous sommes ici pour vous rencontrer en personne. Nos représentants sont les compositeurs canadiens chevronnés de musique à l'image, messieurs Ari Posner et Paul Novotny.

Histoire

Contrairement aux compositeurs ou aux artistes interprètes, vous ne connaissez probablement pas nos membres de nom, mais il est fort possible que vous ayez entendu nos œuvres dans votre salon ou sur vos appareils alors que vous vous délectiez de nombreux films et séries télévisées pour lesquels nous avons composé la musique. Par exemple, en collaboration avec d'autres, M. Posner a composé la musique des cinq saisons de la série canadienne *Flashpoint*, qui a été diffusée d'abord sur CTV au Canada, puis sur CBS aux États-Unis. Il compose actuellement la musique pour *Anne (Anne with an E* en version originale), une adaptation moderne de l'histoire de renommée mondiale *Anne... la maison aux pignons verts* de Lucy Maud Montgomery. M. Novotny a pour sa part composé la musique pour *The Hour*, animée par George Stroumboulopoulos, *News Now* et *The National*, des émissions diffusées sur la chaîne CBC. Il y a dix-sept ans, sa musique a également accompagné le reportage de CBC sur les attaques atroces du 11 septembre.

Premier plan

Anne positionne M. Posner au premier plan de la discussion sur les médias à l'écran et les droits d'auteur, puisque son travail est distribué par voie hertzienne sur la chaîne CBC, mais également de façon numérique à l'échelle internationale par Netflix. En 2017, *Anne* a été distribuée instantanément

¹ <https://musiccanada.com/wp-content/uploads/2017/11/LeCartDeValeur.pdf>

dans 190 pays à travers le monde. Parmi le contenu original de Netflix cette même année, elle était la quatrième série la plus écoutée en rafale (choisie par le client et en libre-service) du service de visionnement. Et pourtant, M. Posner connaît une chute ahurissante de 95 % en redevances sur les droits de diffusion publique comparativement à la diffusion standard. M. Novotny a récemment composé la musique du court-métrage canadien *Mishka*, réalisé par la jeune scénariste-réalisatrice canadienne Cleo Tellier. *Mishka* a été visionné plus de 20 millions de fois sur YouTube depuis le 22 avril 2018, mais comme il est sur cette plate-forme de diffusion, il n'y a aucune mention qu'une rémunération proportionnelle des droits d'auteurs sur les œuvres musicales peut être distribuée. Comme le témoignent ces exemples, le libre-service est la façon dont les médias sont consommés au 21^e siècle, mais pour les compositeurs de musique à l'image, le système de droits d'auteurs canadien procède encore comme si nous étions au 20^e siècle.

Fonctionnement de la rémunération pour la musique à l'image

Tout comme les scénaristes et les réalisateurs, les compositeurs de musique à l'image sont reconnus comme étant du personnel-clé de création dans l'art interdisciplinaire du média à l'écran. Les compositeurs à l'image sont les premiers titulaires de leurs droits d'auteurs. Les compositeurs à l'image inventent une partition musicale à partir de rien, puis produisent un enregistrement sonore établi, qui finit en droits d'auteurs musicaux qui coexistent avec un ensemble de droits d'auteurs de film. Notre œuvre est ensuite consommée à l'échelle nationale, avant d'être exportée à l'international par l'entremise de réseaux de distribution accessibles grâce à la technologie. Ces séries sont vendues à travers le monde et présentent des histoires et des talents canadiens. Elles génèrent un revenu pour les détenteurs des droits et rapportent au Canada des recettes d'origine internationales par l'entremise de droits de licence tirés des ventes régies par les droits d'auteurs.

Destination de l'argent

Lorsqu'une série télévisée est diffusée par la voie hertzienne (ce qui comprend le câble et le satellite), une partie des recettes publicitaires recueillies par le diffuseur revient à un compositeur et à sa société d'édition musicale sous forme de redevances sur les droits de diffusion publique, ainsi que de redevances sur les droits de reproduction numérique. Grâce au travail de la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN), notre société de droits d'exécution de niveau mondial, les revenus fondés sur les tarifs approuvés par la commission du droit d'auteur sont recueillis et distribués aux compositeurs de musique à l'image lorsque la série est vendue et diffusée à travers le

monde. Notre rémunération est directement liée à la réussite de la série. Si elle connaît plus de ventes et de diffusions, à titre de personnel-clé de création, nous recevons une partie de l'argent lié à ce succès.

En ce qui concerne plus précisément *Anne*, la rémunération générée par Netflix reste minime, alors que la série se prépare à entamer la troisième saison. En ce qui concerne YouTube, qui est détenu par la compagnie publicitaire Alphabet-Google, une infime distribution des recettes revient à nos membres. Les redevances de grands services de diffusion en continu, tels qu'Amazon et Netflix, sont de 50 à 95 % plus faibles que celles des diffuseurs hertziens. De telles statistiques indiquent que nos membres chevronnés devront bientôt chercher des emplois ailleurs, et que les jeunes compositeurs de musique à l'image auront peu d'espoir de gagner leur vie avec ce métier. La rémunération par les droits d'auteur est la pierre angulaire des compositeurs de musique à l'image et leur permet un revenu entre deux contrats.

Regard vers l'avenir

La formation universitaire de premier cycle est un autre défi quotidien de taille pour nos membres. Certains compositeurs de musique à l'image enseignent dans des établissements collégiaux ou universitaires canadiens. Ce sont nos étudiants qui formeront la prochaine génération de compositeurs de musique à l'image et, connaissant leur niveau d'endettement, il nous est très difficile de leur présenter hypocritement une vision optimiste de notre industrie tout en ayant conscience de la baisse inquiétante de la rémunération par les droits d'auteur. Les droits d'auteur du 21^e siècle doivent tenir compte de ce décalage et s'y adapter rapidement, car il y a des centaines de diplômés en musique chaque année au Canada.

Écart de valeur

La rémunération moindre sur les droits d'auteur à travers la consommation abondante de médias sur des réseaux de diffusion numérique en continu est disproportionnée, ce qui donne un contexte économique consternant pour nos membres. Cet *Écart de valeur* est réel, et nos membres qui sont présents avec vous aujourd'hui peuvent en témoigner. Il est impératif de remarquer que, selon le système de droits d'auteur, contrairement à la plupart des systèmes d'échange de marché équitable, les compositeurs de musique à l'image dépendent des politiques gouvernementales pour établir un prix pour la consommation continue de leur produit. La politique actuelle sur les droits d'auteur au Canada semble défavoriser nos membres en ne leur accordant pas une source de revenus viable pour la consommation d'un média numérique en continu; nous demandons par conséquent au comité

d'examiner cette situation et d'offrir son soutien pour les revendications et les recommandations qui suivent.

Revendications et recommandations

- D'abord, nous demandons à participer avec le gouvernement à l'élaboration d'une politique sur le droit d'auteur qui soit équitable sur le plan commercial, intègre sur le plan technologique et adaptée au 21^e siècle. Nous voulons apporter notre contribution. Qui plus est, la transparence et la divulgation sont des principes essentiels des droits d'auteur au 21^e siècle auxquels nous souscrivons, de manière à respecter tous les maillons de la chaîne de valeur des médias à l'écran, y compris le consommateur.
- Nous estimons que la rémunération sur les droits d'auteur au 21^e siècle doit être libre de pensée sur le plan technologique, ce qui signifie que peu importe la méthode de distribution numérique utilisée, la rémunération des compositeurs de musique à l'image doit être durable. Des redevances proportionnelles stables et régulières offriraient l'espoir d'une subsistance future pour les jeunes compositeurs de musique à l'image.
- Notre vision philosophique par rapport à la politique canadienne sur les droits d'auteur est de suivre les autres pays et unions économiques qui adoptent la protection des droits d'auteur pour les compositeurs de musique. Les articles 11 et 13 récemment approuvés par l'Union européenne reconnaissent nos collègues. Le Canada doit prendre un engagement à long terme et défendre la rémunération sur les droits d'auteur comme étant un outil économique qui aide à garantir un moyen de subsistance pour sa communauté de compositeurs musicaux.
- Vous pouvez nous aider en appuyant toutes les recommandations du rapport *L'Écart de valeur* de Music Canada, ainsi que celles du document de 2017 de la CMPC intitulé *Sounding Like a Broken Record*.

Résumé

Le modèle de libre-service par abonnement numérique pour la diffusion en continu de contenu s'est fermement implanté lors du 21^e siècle. Ceux qui y sont attentifs sont les protecteurs des droits d'auteur, l'économie créative et son écosystème. Tout comme dans la nature, les politiques en matière de droits d'auteur doivent intervenir rapidement pour rétablir l'équilibre là où il y a un bouleversement excessif qui pourrait donner lieu à une extinction. Les compositeurs de musique à l'image sont vos concitoyens, font partie d'une collectivité et apportent de grandes valeurs sociales à travers le Canada et à l'international;

imaginez seulement écouter *Anne* sans musique, vous comprendrez alors par vous-même la valeur de la musique à l'image. Les compositeurs de musique à l'image ont besoin de la politique canadienne en matière de droits d'auteur pour les protéger et regarder vers l'avenir. Merci de tenir compte de nos recommandations, et nous espérons que notre témoignage aidera votre comité à mettre en place des politiques qui permettront une rémunération équitable sur les droits d'auteur pour les compositeurs de musique à l'image du 21^e siècle.

Ari Posner et Paul Novotny | La Guilde des compositeurs canadiens de musique à l'image | ©

2018

